

# La sécurité en priorité



Expliquer

Prévenir

Maîtriser



SOLVAY  
TAVAUX





## Une volonté de transparence

Depuis plusieurs années, l'usine Solvay de Tavaux organise des rencontres et des séances d'information sur le thème des risques majeurs, pour toutes les personnes qui en expriment le souhait (élus, enseignants, populations...).

Cette volonté d'informer se trouve renforcée par le cadre réglementaire en vigueur\* qui prévoit pour le citoyen « le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».



# Votre droit à l'information



## La Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)

Depuis décembre 2001, le préfet du Jura a mis en place une Commission locale d'information et de surveillance, pour l'usine de Tavaux. Elle a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en ce qui concerne l'environnement et les risques encourus. Elle est composée des représentants de l'administration, de l'entreprise, des salariés de l'entreprise, d'élus et d'associations de protection de l'environnement.

### Ses objectifs sont :

- assurer la pleine information du public sur la nature des risques liés à l'exploitation du site Solvay ;
- favoriser le dialogue entre les différentes parties représentées au sein de la commission ;
- recueillir les attentes des publics extérieurs et vivant à proximité du site.

*Cette commission n'est pas obligatoire dans le cadre de Solvay, mais sa création s'est faite en plein accord avec le chef d'entreprise. Elle répond à une volonté de plus grande transparence sur l'information liée à l'exploitation du site.*

## Sommaire

- Votre droit à l'information** 2
- Quels risques ?** 3
- Faire face** 4
- Plans d'urgence** 5
- Au cœur de votre quotidien** 6



Visite de l'usine de Tavaux par les membres de la CLIS.



PRÉFECTURE  
DU JURA



*Nous souhaitons que ce document constitue un moyen d'information efficace et objectif sur les risques technologiques auxquels vous pouvez être exposés, et sur les mesures de sécurité qui les concernent.*

*Ainsi, les dispositions que vous pouvez prendre vous-même pour réagir en cas d'incident sont mentionnées avec précision. Nous espérons qu'il contribuera à favoriser une prise en compte du risque fondé sur la connaissance, l'information et le dialogue.*

*Ce document a été réalisé conjointement par les services de la préfecture du Jura et par Solvay.*

### \* Le cadre réglementaire

Il est régi par l'arrêté du 21 février 2002 relatif à l'information des populations, pris en application du décret n° 88-622 du 6 mai 1988 relatif au plan d'urgence.

### L'information aux populations doit comprendre :

- 1 l'identification de l'exploitant (nom, adresse, fonction...);
- 2 l'identification de la réglementation et les dispositions soumises à l'entreprise;
- 3 le nom des produits utilisés et leurs principales caractéristiques dangereuses;
- 4 des informations générales sur la

nature des risques et les effets potentiels sur les populations et l'environnement;

- 5 la manière dont les populations seront averties;
- 6 les mesures à prendre par les populations en cas d'accident;
- 7 les mesures à prendre pour l'exploitant sur le site afin de faire face à un accident;
- 8 les dispositions des plans d'urgence interne et externe et la coopération des différents intervenants;
- 9 les précisions pour obtenir de plus amples informations.



## Présentation des risques → les vrais dangers

Les risques chimiques et industriels constituent aujourd'hui un sujet légitime de préoccupation.

Dans l'industrie, comme dans tous les domaines de la vie, si « le risque zéro n'existe pas », le rôle de l'industriel et des pouvoirs publics est de **tout mettre en œuvre pour garantir le niveau de risques le plus bas possible.**



Des contrôles réguliers sont effectués sur le terrain

# Quels risques?

### Quels sont les risques ?

La fuite de substances gazeuses, toxiques par inhalation, constitue le risque principal pour les populations voisines de l'usine de Tavaux.

Les principaux produits présents à Tavaux et concernés par ce type de risques sont : le chlore, l'acide fluorhydrique, le chlorure de vinyle, le chlorure d'hydrogène.



### → Les moyens de répondre à l'imprévisible

L'usine de Tavaux possède son propre centre de secours, comprenant une trentaine de sapeurs-pompiers professionnels. Ce personnel bénéficie d'une formation particulière concernant les interventions en milieu chimique (chlore notamment).

Le centre de secours Solvay dispose d'une dizaine de véhicules spécialisés comportant des ambulances, des fourgons d'incendie de grande puissance, un fourgon d'intervention sur les produits dangereux et un bras élévateur de 30 mètres équipé d'une nacelle.

3

→ L'explosion et l'incendie ne constituent pas le risque majeur pour les villages et les habitations se trouvant à proximité.

→ Les conséquences éventuelles d'un tel incident resteraient en effet limitées à l'intérieur du site.



Chaque fabrication dispose d'une salle de contrôle automatisée.



Partout dans l'usine sont installés de nombreux équipements destinés à assurer une détection immédiate en cas d'émission gazeuse dans l'atmosphère. De plus, des systèmes de lances à poste fixe et des rideaux d'eau peuvent entrer rapidement en action afin de contenir la nappe de gaz, d'empêcher sa propagation et d'accélérer sa dispersion.



## Comment faire face aux risques → la prévention !

L'usine de Tavaux est classée **Seveso seuil haut** \*

Il en résulte plusieurs obligations :

- la rédaction d'études de dangers ;
- la mise en place d'un système de management de la sécurité ;
- l'établissement de plans d'urgence (plan d'opération interne et plan particulier d'intervention) ;
- l'information des populations sur les risques liés à la présence de l'usine ;
- la maîtrise de l'urbanisation.



# Maitriser Faire face Expliquer



### La maîtrise de l'urbanisation

Elle tend à gérer le développement urbain dans l'environnement d'une entreprise industrielle à risques. Dans le cadre de Solvay, différentes mesures sont prises et intégrées dans les documents d'urbanisme. Cette réglementation est consultable en mairie d'Abergement-la-Ronce, Damparis et Tavaux, à la direction départementale de l'équipement du Jura à Lons-le-Saunier ou dans les subdivisions de l'équipement de Chaussin ou de Dole.

### Le document de référence : l'étude de dangers

Si le classement d'un établissement permet de déterminer un **potentiel de risques**, l'étude de dangers va permettre d'apprécier l'extension des conséquences d'accidents et les **mesures de prévention**.

C'est donc un document fondamental qui est élaboré, sous la responsabilité de l'exploitant, pour toute installation soumise à autorisation au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

Pour les établissements Seveso seuil haut, ce document sert à **examiner et à mettre en place** des mesures de prévention et de protection visant à réduire les risques, et à élaborer des **plans de secours** et des procédures liées à la maîtrise de l'urbanisation.



**La direction régionale de l'industrie, de la recherche et de de l'environnement (DRIRE) assure l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).** La prévention des pollutions et des risques relève de la responsabilité de l'exploitant. Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'activité de la DRIRE s'exerce pour le compte du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, sous l'autorité des préfets de département. Sa mission principale dans ce domaine consiste à contrôler les activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

### \* Directive Seveso

Cette directive européenne a été transcrite en droit français, notamment à travers l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses, présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement, soumises à autorisation.

Seveso prend en compte la quantité de substances dangereuses présentes dans l'établissement et prévoit deux seuils de classement.

On parle alors d'établissements Seveso seuil haut et d'établissements seuil bas.



## Lutter contre le danger → les plans de secours

Les installations du type Solvay possèdent des modes d'organisation en cas d'incident : ce sont les plans de secours. Ils permettent d'organiser les actions de secours et d'anticiper le développement d'un éventuel accident.

**On distingue deux types de plans de secours :** les plans particuliers d'intervention (PPI) et les plans d'opération interne (POI).

Ils sont tous deux élaborés selon les études de danger qui prennent en compte les différents scénarios d'accidents et leurs conséquences les plus importantes.



# Plans d'urgence

### Le POI (plan d'opération interne)

Il est élaboré et déclenché par Solvay pour répondre à un incident se produisant dans l'usine. Il est destiné à protéger le personnel et l'environnement, et à éviter que les conséquences de l'accident ne dépassent les limites du site.

### Le PPI (plan particulier d'intervention)

Il est élaboré et déclenché par le préfet lors d'un incident pouvant s'étendre hors de l'établissement dans le but de protéger les personnes et l'environnement. Il s'agit d'un plan d'organisation des secours et de gestion de l'événement.



### Alerte et confinement

L'alerte est donnée par un signal unique : une sirène au son modulé. Ce signal dure trois fois une minute espacées de cinq secondes.

L'alerte est transmise aux populations par sirènes puis par des messages diffusés par des véhicules de sapeurs-pompiers équipés de haut-parleurs, et ensuite par message radio. Les populations sont invitées à se confiner et à suivre les consignes de sécurité prévues sur la fiche réflexe qui est diffusée chaque année et affichée dans les lieux recevant du public.

### Qu'est-ce que le confinement ?

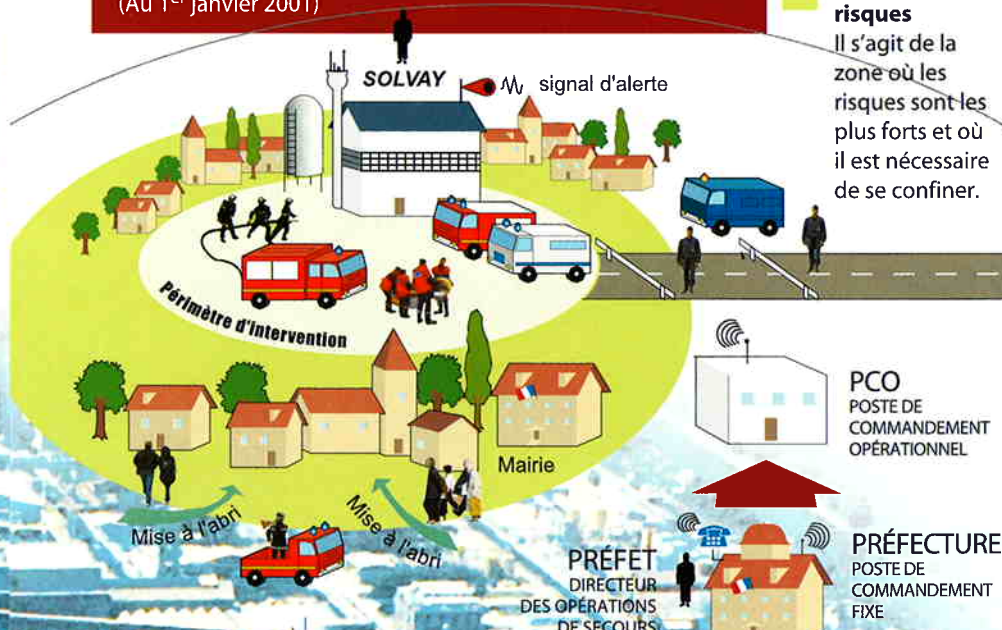
Il consiste à s'enfermer dans un lieu clos et à suivre les consignes de sécurité le plus vite possible après le déclenchement de l'alerte, il s'applique dans un premier temps aux trois communes.

Quelle alternative au confinement ?

Si le confinement reste la mesure qui s'applique au plus grand nombre de cas, il se peut que dans certaines hypothèses il ne soit pas applicable. Le préfet peut alors décider d'organiser, avec les services de secours et les mairies, une évacuation. La population en serait avertie par la radio et par les haut-parleurs.

## Organisation du PPI SOLVAY TAVAUX

(Au 1<sup>er</sup> janvier 2001)



### La zone à risques

Il s'agit de la zone où les risques sont les plus forts et où il est nécessaire de se confiner.



## Lutter contre le danger → les plans de secours

Les installations du type Solvay possèdent des modes d'organisation en cas d'incident : ce sont les plans de secours. Ils permettent d'organiser les actions de secours et d'anticiper le développement d'un éventuel accident.

**On distingue deux types de plans de secours :** les plans particuliers d'intervention (PPI) et les plans d'opération interne (POI).

Ils sont tous deux élaborés selon les études de danger qui prennent en compte les différents scénarios d'accidents et leurs conséquences les plus importantes.



# Plans d'urgence

### Le POI (plan d'opération interne)

Il est élaboré et déclenché par Solvay pour répondre à un incident se produisant dans l'usine. Il est destiné à protéger le personnel et l'environnement, et à éviter que les conséquences de l'accident ne dépassent les limites du site.

### Le PPI (plan particulier d'intervention)

Il est élaboré et déclenché par le préfet lors d'un incident pouvant s'étendre hors de l'établissement dans le but de protéger les personnes et l'environnement. Il s'agit d'un plan d'organisation des secours et de gestion de l'événement.



### Alerte et confinement

L'alerte est donnée par un signal unique : une sirène au son modulé. Ce signal dure trois fois une minute espacées de cinq secondes.

L'alerte est transmise aux populations par sirènes puis par des messages diffusés par des véhicules de sapeurs-pompiers équipés de haut-parleurs, et ensuite par message radio. Les populations sont invitées à se confiner et à suivre les consignes de sécurité prévues sur la fiche réflexe qui est diffusée chaque année et affichée dans les lieux recevant du public.

### Qu'est-ce que le confinement ?

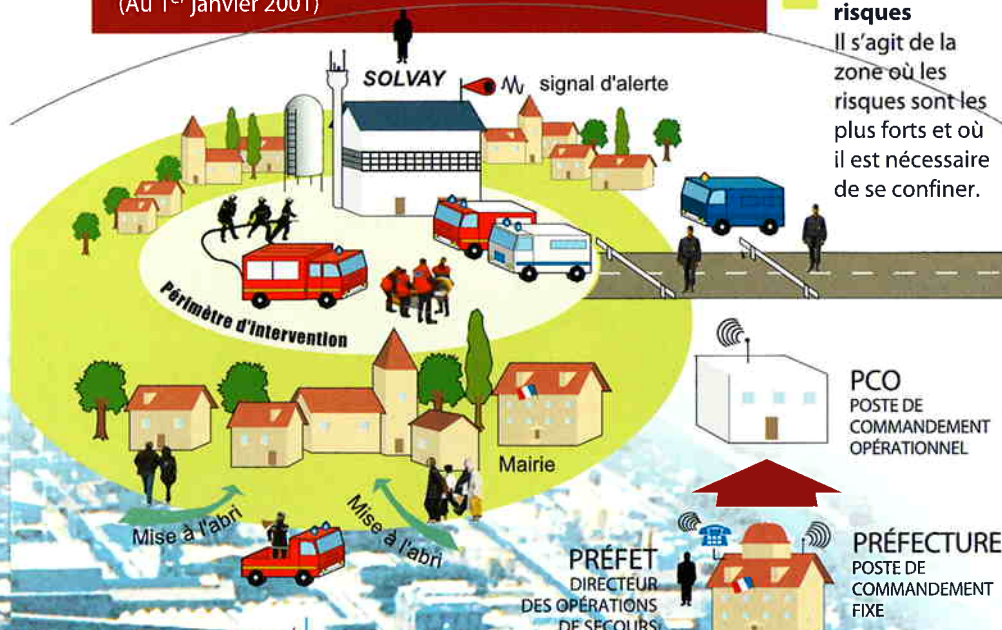
Il consiste à s'enfermer dans un lieu clos et à suivre les consignes de sécurité le plus vite possible après le déclenchement de l'alerte, il s'applique dans un premier temps aux trois communes.

Quelle alternative au confinement ?

Si le confinement reste la mesure qui s'applique au plus grand nombre de cas, il se peut que dans certaines hypothèses il ne soit pas applicable. Le préfet peut alors décider d'organiser, avec les services de secours et les mairies, une évacuation. La population en serait avertie par la radio et par les haut-parleurs.

## Organisation du PPI SOLVAY TAVAUX

(Au 1<sup>er</sup> janvier 2001)



### La zone à risques

Il s'agit de la zone où les risques sont les plus forts et où il est nécessaire de se confiner.



## Que fait Solvay ?

L'usine **Solvay** de Tavaux fabrique des matières plastiques et des produits chimiques.

Toutes ces fabrications reposent sur la transformation du sel par électrolyse. L'électrolyse du sel permet d'obtenir du chlore, de la soude caustique liquide et de l'hydrogène, grâce à la décomposition d'une saumure sous l'effet d'un courant électrique.



# Au cœur de votre quotidien

## À quoi servent ces produits chimiques ?

Les clients de Solvay achètent ces matières plastiques et ces produits chimiques pour réaliser leurs propres produits. Ainsi, les produits fabriqués à Tavaux se retrouvent dans un nombre considérable d'applications et d'objets, dans les domaines de l'habillement, des transports, des loisirs, de l'alimentation, de la santé, etc.

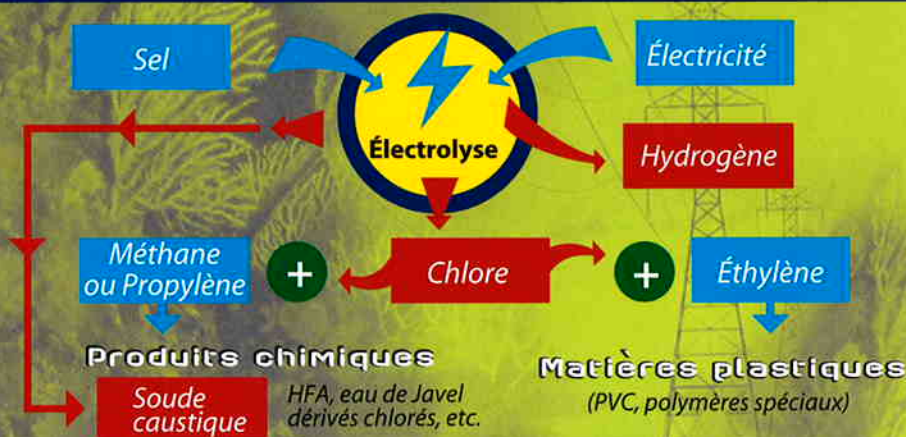
La soude caustique est livrée aux clients sous forme liquide ou solide.

L'hydrogène est utilisé comme

combustible par les générateurs de l'usine. Le chlore est entièrement consommé dans l'usine. Associé au gaz naturel ou au propylène (un gaz dérivé du pétrole), le chlore assure la fabrication des différents produits chimiques réalisés à Tavaux. Combiné à l'éthylène (un autre gaz dérivé du pétrole), le chlore est à l'origine des trois matières plastiques fabriquées sur le site. L'acide fluorhydrique est utilisé pour la fabrication de produits chimiques fluorés et d'une matière plastique « haut de gamme ».



## Les fabrications de Tavaux



Usine de Tavaux 39501 Tavaux Cedex  
Tél. 03 84 71 20 00 - Fax 03 84 81 18 39



# Les bons réflexes en cas d'alerte

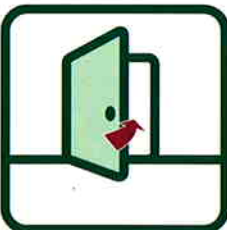


## L'alerte est donnée par un signal unique :

une sirène au son modulé. Ce signal dure 3 fois une minute espacées de 5 secondes.



Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne courez pas. N'allez pas chercher vos enfants à l'école ni votre conjoint au travail.



Où que vous soyez, fermez portes et fenêtres. Coupez le chauffage, obstruez les ouvertures, arrêtez les ventilations, calfeutrez au besoin. Regroupez-vous dans une pièce disposant d'eau.



En cas de difficultés respiratoires, respirez à travers un linge humide. Évitez toute flamme ou étincelle. Évitez d'allumer ou d'éteindre inutilement la lumière ou tout appareil électrique. Ne fumez pas.



Écoutez France-Inter grandes ondes (GO). Toutes les instructions vous seront données. Ne téléphonez pas, n'encombrez pas les lignes.



Ne quittez pas votre abri avant les instructions des autorités. La fin de l'alerte sera annoncée par un signal continu de la sirène durant 30 secondes ainsi que par la radio.

DANS TOUS LES CAS DE FIGURE, respectez les instructions qui vous seront données par haut-parleur et par radio.



# En savoir plus

Si vous désirez avoir des informations plus précises, prenez contact auprès de l'interlocuteur concerné.

## produits et activités du site

Usine SOLVAY de Tavaux  
Service communication  
Usine de TAVAUX  
39501 TAVAUX CEDEX  
Tél. 03 84 71 20 00

## plans de secours

Préfecture du Jura  
(Service interministériel de défense et de protection civile)  
55, rue Saint-Désiré  
39030 LONS-LE-SAUNIER  
Tél. 03 84 86 84 00

## maîtrise de l'urbanisation

Direction départementale de l'équipement DDE  
4, rue du Curé-Marion - BP 356  
39015 LONS-LE-SAUNIER  
Tél. 03 84 86 80 00

## contrôle de l'activité industrielle et de l'impact sur l'environnement

Direction régionale de l'industrie, de la recherche  
et de l'environnement DRIRE  
175, rue du Marchet  
39570 PERRIGNY  
Tél. 03 84 87 10 20

## informations générales

Vous pouvez également obtenir des informations  
dans la mairie de votre ville.

SOLVAY  
TAVAUX  SOLVAY